

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. FÉGUERDENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 janvier 1843.

CHAMBRE DES PAIRS. — DISCOURS DE M. GUIZOT.

La chambre des pairs, dans sa séance du 21 janvier, a continué à s'occuper de la discussion de son projet d'adresse. Plusieurs amendements relatifs au droit de visite ont été déposés sur le bureau du président; nous serions fort étonnés si l'un d'entre eux était accepté. Le ministère ne veut pas toucher aux traités de 1831 et de 1833; la chambre des pairs le sait, et elle se gardera bien de lui faire le moindre ombrage, de lui causer le plus léger embarras. Si le ministère se tournait vers quelques idées de progrès, s'il se montrait jaloux de notre dignité nationale, il n'en serait pas ainsi; il éprouverait de sa part la plus opiniâtre résistance: ceci est depuis long-temps démontré; le passé nous avertit de l'inutilité des efforts de quelques pairs qui se fatiguent de l'immobilisme gouvernemental.

Aussi, si la discussion qui s'est ouverte devant la pairie mérite quelque attention, ce n'est pas tant en vue des résultats politiques qui peuvent en sortir qu'en vue des indications qu'on peut y puiser sur la politique ministérielle; elle sert, en quelque sorte, d'exposition préliminaire à la discussion de la chambre élective.

Si des députés et des diplomates se pressent dans les tribunes de la chambre haute, ce n'est pas assurément pour perdre leur temps à écouter les tirades ministérielles de M. d'Alton-Shée ou les vieilles récriminations de M. de Dreux-Brézé, mais pour savoir ce que le ministère a dans la pensée, pour connaître immédiatement ses vues, ses projets. Aussi, dans la séance du 21, n'y a-t-il eu, on peut le dire, qu'un fait de quelque intérêt: nous voulons parler de l'apparition de M. Guizot à la tribune.

Le ministre des affaires étrangères a répondu aux diverses parties du discours de M. de Dreux-Brézé, et il a été sur le point, pour justifier ses actes diplomatiques, de mettre en parallèle la politique de la Restauration et celle du gouvernement actuel. C'est là un terrain facile et commode; c'est là aussi un terrain vide et stérile quand on se place en dehors des faits accomplis pour s'occuper des faits qu'on pouvait accomplir.

M. Guizot a soutenu avec son assurance ordinaire que la France n'avait pas été abaissée par la politique extérieure suivie depuis 1830. Ainsi, l'ancêtrement de la Pologne ne lui paraît pas un fait fâcheux pour nous; l'abandon du pacha d'Égypte dans ces derniers temps ne lui a inspiré aucun regret: bien plus, si nous l'en croyons, nous avons raffermi sa puissance ébranlée.

Qu'est-elle aujourd'hui cette puissance? fictive, et rien de plus, tandis qu'avant l'exécution du traité du 15 juillet elle était réelle. Le pacha d'Égypte n'est plus qu'un vassal de la Porte; il n'est pas souverain d'Égypte. Ses monnaies, ses troupes et sa marine ne sont plus directement en ses mains et ne relèvent plus de lui; or, sans le droit de battre monnaie à son gré, d'avoir un contingent de troupes qui n'ait d'autres limites que la force de l'état qu'on gouverne et de posséder une marine nationale, on n'exerce pas la souveraineté, car on n'a pas en main le pouvoir exécutif.

Il est dérisoire de parler, ainsi que l'a fait M. Guizot, du raffermissement du gouvernement d'Égypte; il est également dérisoire de se féliciter du rappel des troupes albanaises de la Syrie, quand on sait qu'elles n'ont été retirées que par la crainte d'une insurrection victorieuse, et quand on connaît surtout les cruautés qu'elles ont commises pendant près de deux années. D'ailleurs rien n'est encore fixé en Syrie; la tranquillité n'y règne pas depuis assez de temps pour qu'on puisse faire des conjectures pour l'avenir.

La question d'Espagne a donné à M. Guizot d'assez vives préoccupations, nous en avons la certitude; elle doit souvent encore lui traverser l'esprit. Toutefois il n'en a rien laissé paraître dans ses paroles; il semble qu'il n'ait vu jusqu'à ce jour aucune gravité dans les événements qui ont bouleversé ce pays. Notre politique est expectante, a-t-il dit, et nous avons dû agir ainsi en présence des événements.

Voilà une singulière manière de se conduire! En présence de l'Espagne agitée, vous vous croisez les bras: nous le concevons si tout y était calme et tranquille; quand tout y est en question, cela devient absurde et ridicule. Vous n'avez donc pas de parti pris sur les affaires d'Espagne; vous ne savez donc pas ce que vous devez faire, ou bien, si vous le savez, vous n'avez pas la force de le proclamer; disons mieux: vous n'avez pas le courage de le tenter. A n'en pas douter, vous voudriez que la reine Christine fût à Madrid. Vous haïssez Espartero, vous le redoutez, car l'Angleterre l'appuie ouvertement, et vous craignez, en faisant quelque démonstration sérieuse, de vous heurter contre elle.

Si nous sommes dans une position expectante, nous devons l'attribuer à votre politique pusillanime. Vous attendez, pour vous prononcer, que les événements aient parlé, et pendant ce temps nous n'avons pas d'ambassadeur à Madrid; nos intérêts commerciaux et politiques n'y sont pas représentés, et nous perdons chaque jour la part légitime d'influence que nous devrions y avoir.

Pour plaire à Christine, on a cherché querelle à Espartero pour une mesquine question d'étiquette; on l'a mis presque dans la nécessité de se jeter dans les bras de l'Angleterre. Cette faute pèsera long-temps sur nous. Nous ne sommes pas prêts à reconquérir en Espagne la position que notre voisinage réclame; on sait que les Anglais, lorsqu'ils ont le pied quelque part, ne se laissent guère expulser, et aujourd'hui ils l'ont partout.

Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points, et nous n'y manquerons pas.

On croyait que M. Guizot traiterait la question du droit de visite immédiatement après avoir pris la parole; il a annoncé à la chambre des pairs qu'il attendrait pour s'en occuper que la discussion fût engagée sur les amendements: ainsi nous ne savons pas encore par quels moyens il répondra aux partisans de l'abolition des traités. M. Guizot a terminé ses observations en disant avec emphase que l'Europe accepte notre nouvel ordre de choses. Les faits antérieurs témoignent du contraire. Quinze jours ne s'écouleront pas sans que quelque fait nouveau vienne démentir cette assertion. L'Europe tolère l'ordre de choses actuel, cela est reconnu, elle ne l'accepte pas; à ses yeux, il est un fait, il n'est pas un droit.

Plusieurs amendements relatifs à la question du droit de visite ont été déposés par divers membres de la pairie. Voici ceux dont nous avons eu jusqu'à présent communication:

Amendement proposé par M. le baron de Brigode.

« Nous félicitons votre gouvernement de n'avoir pas ratifié une convention qui aurait été, pour l'indépendance du pavillon français, une aggragation des traités de 1831 et de 1833. »

Amendement proposé par M. le prince de la Moskowa.

« Nous espérons que la sagesse de votre majesté prendra en considération l'opinion qui s'est manifestée relativement au droit de visite réciproque consacré par les traités de 1831 et de 1833. »

Amendement proposé par M. le marquis de Turgot.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Probablement vous avez lu *Mathilde*, cet immense succès de notre temps, sinon vous le lirez avant peu; aussi nous dispenserons-nous d'une analyse que vous ne liriez pas et qui nous entraînerait dans huit ou dix colonnes de développements pour le moins.

Qu'il vous suffise de savoir que Lugarto, Lancry, Sécherin, Mathilde, et cette fatale Ursule dans laquelle on a voulu voir un reflet de M^{lle} Lafarge, ont été transportés dans le nouveau drame avec assez de bonheur. Seulement ces individualités, en passant au théâtre, ont perdu une grande partie de leurs proportions colossales et poétiques. Le comte de Lugarto n'est plus qu'un traître de mélodrame dont tous les actes sont à l'état de pure brutalité; on ne lit plus dans son cœur ces raisons fatales qui le poussent à des crimes de toutes sortes, analyses psychologiques qui, dans le roman, surprennent du moins par leur étrangeté et leur physiognomie toute sauvage. Lancry n'est plus qu'une nature sans énergie morale; il n'a plus cette beauté, cet esprit, ce parfum aristocratique qui, dans l'œuvre primitive, jettent un certain vernis sur ses vices et en font une individualité moins rare qu'on ne pense. Rochegune se contente d'arriver toujours à point nommé pour sauver Mathilde des pièges que lui tendent Lugarto et Lancry. Sécherin et sa mère ont conservé quelque peu de leur physiognomie première, si vraie et si franchement accusée. Mathilde est plus que jamais la vertu innocente et persécutée; elle n'a plus pour le public ces mille pensées rêveuses et intimes qui éclairaient assez poétiquement toutes les faces de sa vie si profondément tourmentée. Quant à Ursule, vous la reconnaîtrez à peine: ce n'est plus qu'une femme prosaïquement jalouse et adultère; on ne lui a presque rien laissé de sa beauté fatale et de son esprit méphistophélique. Pour M^{lle} de Maran, ce Satan femelle, espèce de Talleyrand en jupon, on a cru devoir s'en passer.

Est-ce à dire cependant que le drame de *Mathilde* ne soit qu'une œuvre froide et dénuée d'intérêt? Bien au contraire. MM. Eugène Sue et Félix Pyat ont arrangé leur fable avec autant d'adresse que possible. Une fois les personnages du drame acceptés, ils marchent chacun à leur but avec assez de mouvement, de passion et d'originalité pour vous entraîner avec eux dans leur route incertaine et toute remplie de péripéties étonnantes et imprévues. C'est le squelette du roman, si l'on veut, mais un squelette que ses auteurs font habilement mouvoir à l'aide du galvanisme. Quant au public, il a revu avec le plus grand plaisir tous ces personnages de sa connaissance; il leur a tendu la main et ne s'est guère préoccupé de l'altération assez sensible de leur physiognomie. Donc les voilà pour long-temps ensemble, Lugarto, Lancry, Sécherin, Mathilde, Ursule et le public; donc nouveau et légitime succès pour les auteurs et les acteurs.

Il y a long-temps que M. Alexandre n'avait trouvé sous sa main une

plus heureuse création que le rôle de Lugarto. M. Ambroise est d'une grande vérité dans le personnage de Sécherin. MM. Dorsay et Henry ont bien compris leurs rôles de Rochegune et de Lancry. M^{lle} Lefebvre a su donner à Mathilde une physiognomie pleine de charme et de mélancolie. Ursule a fourni à M^{lle} Wable l'occasion d'être plus naturelle et moins prétentieuse que d'habitude; M^{lle} Wable a abordé ce nouveau rôle avec assez de verve et de franchise. Nous allons oublier M^{lle} Legaigneur qui, dans M^{lle} Sécherin, déploie une sensibilité vraie. En somme, depuis long-temps nous n'avions eu un drame rendu avec plus de talent et d'ensemble. On a beaucoup applaudi et la pièce et les acteurs. Succès pour vingt représentations.

Avec *Mérope*, nous entrons dans un autre monde, dans le monde des invraisemblances et des folies de toutes sortes, dans un milieu où le bon sens trébuche à chaque pas, mais où l'esprit du moins domine: bêtises adorables à force d'imprévu, lazzi des plus ébouriffants, qui vous entraînent au pas de course, une heure durant, et vous conduisent, n'importe où, sans que vous ayez le droit de leur demander leur raison d'être, sous prétexte que vous avez ri. Or, le rire, par ce temps-ci, ne justifie-t-il pas les absurdités les plus excentriques? Donc *Mérope*, à ce titre, a des qualités d'existence qu'on ne peut lui contester. Ajoutez que M. Fournier joue ce rôle de la façon la plus comique et la plus naïve. *Jonathas* et *Mérope* sont deux créations qui font le plus grand honneur au talent de cet artiste qui se distingue surtout par la finesse et le naturel.

Le ballet de *Giselle* vient d'obtenir un succès inattendu et mérité, grâce au talent de M^{lle} Mabile et Bertin et de MM. Hilariot et Montassu. M^{lle} Mabile déploie dans le rôle de Giselle une grâce et une souplesse charmantes. Depuis long-temps nous n'étions guère habitués non plus à une danse aussi vive et aussi entraînante que celle de M^{lle} Bertin; chacune de ses apparitions sur notre scène est un véritable triomphe. C'est une danseuse qui a enfin toutes les qualités requises pour nous rendre la *Sylphide* et toutes les œuvres chorégraphiques les plus élégantes.

L'opéra comique, auquel MM. Couderc et Jansenne vont enfin rendre la vie, est resté presque muet durant cette dernière semaine, et cela parce qu'il a plu à un M. Dusaumon, rôles habillés et non chantants, d'avoir sa petite indisposition, ni plus ni moins qu'un premier sujet. Il est vrai qu'il tient essentiellement à débiter dans les rôles de son emploi, c'est-à-dire dans les *Philippe* et les *Gavaudan*. Or, savez-vous les meilleurs rôles de M. Dusaumon? Nous vous dirions que cet artiste réclame *Zémire* et *Azor*, la *Dot* ou la *Rosière de Salency*, que vous ne nous croiriez pas. Le fait est cependant exact. Il faudra donc prendre son parti de se passer de M. Dusaumon, car il est impossible de remettre à la scène des pièces oubliées depuis long-temps. O Azor! cet artiste a dû te faire tressaillir de joie dans ta tombe.

M^{lle} Larché est censée avoir terminé ses débuts; c'est un succès où la diplomatie a eu plus de part qu'on ne pense. Il y avait là une haute question politique; c'était presque une question anglo-française. Le cabinet

« Ces bonnes relations seraient plus assurées encore si un nouvel examen des traités de 1831 et de 1833 parvenait à faire disparaître les inconvénients que leur exécution a paru révéler. »

L'article que publie ce matin le *Journal des Débats* annonce en quelque sorte que le ministère combattrait tous ces amendements, et qu'il a l'espoir que la chambre des pairs n'en laissera passer aucun.

D'après la tournure qu'a prise la discussion, il se pourrait qu'elle ne se terminât pas aujourd'hui et que le débat fût renvoyé à lundi prochain.

C'est jeudi prochain que M. Gautier sera définitivement adjudicataire de l'emprunt nouveau que fait la ville de Lyon, ou, si l'on veut, qu'il sera substitué, après versement, aux droits des anciens créanciers. L'emprunt qu'on rembourse était payé à 5 0/0 d'intérêt; le nouveau le sera à 4 1/2. On trouve dans ce bénéfice un texte magnifique pour brûler de l'encens en l'honneur de l'administration municipale, pour donner une couronne de chêne à M. Gautier; et pourtant l'administration a manqué à toutes les règles suivies et ordonnées en matière de finances, et M. Gautier, qui est négociant, a fait une opération. Battez des mains, chantez les vertus civiques, cela n'y changera rien.

Les emprunts doivent être faits avec publicité, parce qu'elle seule est une garantie contre les tripotages; ils doivent être faits avec concurrence, parce qu'elle seule peut faire trouver des fonds à un intérêt moins élevé. On peut nier ces principes, ils n'en seront pas moins vrais. La publicité et la concurrence n'entraînent aucune lenteur; on sait toujours à quelle époque on doit rembourser, et l'on se met en mesure quand on veut trouver des fonds.

L'administration municipale, pour se donner l'air de respecter les principes, a écrit à quelques maisons de banque, de Lyon seulement, pour leur apprendre que si l'une d'elles voulait faire une soumission, elle devait tout d'abord verser 300,000 fr.; puis qu'elle avait douze jours pour s'assurer qu'elle pourrait réunir deux millions. En vérité, c'est une dérision.

On doit rembourser à la fin de mars; pour éviter des frais d'enregistrement, on fait non pas un emprunt nouveau, mais un re-versement de titre. Une société, une maison, un homme remboursera les anciens prêteurs et sera substitué à leur place: voilà toute l'opération. Est-ce qu'il n'y avait au monde d'autre société, d'autre maison que celle qui est dirigée par M. Gautier, d'autre homme que lui? On n'oserait pas soutenir cela, et on agit comme si cela était. On avait six mois, on a deux mois encore pour trouver un prêteur, et on donne douze jours aux concurrents.

L'opération que l'on va faire avec M. Gautier, on pouvait la faire avec les anciens prêteurs ou les possesseurs de leurs titres; on pouvait la faire avec d'autres personnes. En appelant la concurrence, on aurait obtenu un prêt de deux millions, c'est notre pensée du moins, à 4 0/0 d'intérêt. La ville de Lyon est riche; lui prêter, c'est faire un placement sans danger, et, en affaires, cette sécurité se paie. Bon nombre de capitalistes aiment mieux placer sur la ville de Lyon que sur l'Etat; il n'est pas nécessaire d'en dire les raisons de sécurité, mais il n'est peut-être pas inutile d'examiner ce que valent aujourd'hui les fonds de l'Etat afin de démontrer ce que vaut en réalité l'opération que font la ville et M. Gautier.

Le 5 0/0 se vend 120 fr. 20, 25, 30 c. Abandonnons les centimes variables, et prenons pour prix 120 fr., valeur actuelle; vous donnez 120 fr. et l'on vous remet, en échange, un coupon de

de Saint-James avait pris sous sa protection ce jeune talent illustré par M^{lle} Rachel; lord Melbourne avait expédié plusieurs estafettes à la direction. Or, comme la politique anglaise est en haute faveur auprès des divers pouvoirs constitués, vous devez penser qu'il était impossible que M^{lle} Larché ne réussît pas. Donc M^{lle} Larché est définitivement supposée jouer ici les premiers rôles de comédie, jusqu'à ce que la reine Victoria daigne la mander à son conseil privé. Espérons que cet instant ne se fera pas beaucoup attendre.

Après la grande comédie, la comédie de genre. *Un Veuve*, de M. Samson, a été écouté avec froideur; quelques vers bien frappés n'ont pas suffi pour apporter la moindre gâtée dans l'auditoire. Il est vrai que la pièce est jouée par M. Gagnon, M^{lle} Desvignes et Desbrières.

La Favorite et *les Huguenots* n'attendent pour paraître que le rétablissement de M. Delahaye, quelque peu fatigué par le rude service de ces derniers temps. Mais si la musique nous fait parfois défaut au Grand-Théâtre, le Cercle musical est là qui ne donne pas moins d'un concert par semaine, concerts plus ou moins fantastiques, historiques et drôlatiques.

M. Baumann y a fait entendre le magnifique concerto de Vieuxtemps. C'est une œuvre d'une grande originalité pour la mélodie comme pour l'harmonie; le style en est large et saisissant. M. Baumann l'a exécutée avec beaucoup de verve et d'entraînement.

M. Maniquet a fait chanter par ses élèves quelques morceaux de sa composition qui ne manquent pas de franchise et de naïveté.

L'exécution de plusieurs psaumes du XVI^e siècle n'a pas produit tout l'effet auquel on s'attendait.

M. George Hainl a dit sur la basse, au dernier concert, ses *Souvenirs du Mont-d'Or* avec un charme d'expression et une pureté qui lui ont mérité d'unanimes applaudissements.

M. Cherblanc a joué la *Romanesca* avec beaucoup d'originalité. Quant à M. Jansenne, il a prouvé dans sa romance de *Tradita* qu'il est toujours un habile et agréable chanteur.

Les concerts du Cercle musical pourraient obtenir de beaux succès si l'orchestre était plus complet et si les exécutants possédaient un talent moins problématique. Il est vrai que la salle est d'un style charmant qui fait honneur au talent de M. Flacheron.

Enfin M. Couderc s'est montré dans *les Diamants de la Couronne*. C'est toujours un habile et élégant comédien, mais ce n'est plus un chanteur. Il a su cependant se faire applaudir à force de verve et d'entrain. Sa présence ici était vraiment nécessaire pour notre opéra comique qui s'en va se mourant de médiocrité et d'extinction de voix. M^{lle} Lory a fait preuve de bonne volonté en chantant avec la voix la plus enrouée qu'il se puisse entendre. M. Lacroix a cru devoir chanter horriblement faux en attendant ses débuts. Quant à M^{lle} Miro, elle a été beaucoup applaudie, bien qu'elle ne fût guère en voix. Somme toute, la représentation de dimanche a été assez médiocre, mais la recette a été vraiment phénoménale: six cents personnes n'ont pu trouver place.

rente de 5 fr. A combien vous paie-t-on l'intérêt de votre argent ? à un peu moins de 4 fr. 20 c. 0/0. Or, quand la ville emprunte à 4 fr. 50 c. 0/0, elle paie donc 30 c. pour 100 fr. au-dessus de la valeur des fonds publics.

Nous avons dit que la ville aurait peut-être trouvé de l'argent à 4 0/0, et pour nous cela n'est plus douteux aujourd'hui; ainsi donc la ville perdrait nécessairement 10,000 fr. par an, différence entre ce qu'elle paiera à M. Gautier et ce qu'elle aurait pu obtenir d'autres prêteurs; puis cette perte se poursuivrait encore pendant toute la durée du remboursement qui commencera en 1852 et durera dix ans. Assurément ce n'est pas là ce qu'on appelle veiller aux intérêts de la ville, ménager ses deniers.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Reyre, premier adjoint faisant fonctions de maire.
Séance du 19 janvier 1843.

Rapport sur la restauration de l'ancienne église de l'Observance. — Rapport et décision sur les plans de régénération du quartier de Saint-Nizier.

Présents : MM. Acher, Arnaud. — Brossette, Bergier, Bodin. — Chénard, Capelin. — Dubost, Dolbeau, Donet, Durand, Dupasquier. — Falconnet, Faure-Pecllet. — Guinet. — Lacroix-Laval (de). — Menoux, Mermet, Malmazel, Martin (P.-P.). — Nepple. — Pons. — Seriziat. — Vauxonne (de), Vachon-Imbert. — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. LE MAIRE fait lecture d'une lettre par laquelle M. Couderec s'excuse de ne pouvoir, pendant quelque temps, participer aux travaux du conseil municipal.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de cette communication dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. LE MAIRE propose de déléguer à MM. Riboud et Faure-Pecllet la mission de signer, concurremment avec le maire, les titres de l'emprunt de 2,004,000 f. dont la substitution à un nouveau prêteur a été récemment consentie, moyennant réduction du taux de l'intérêt.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au règlement des pensions de retraite des sieurs Desplaces, Chapuis, Platte et Perroncel, anciens employés de l'administration de l'ocroi, et des dames Caleran et Revol, veuves d'employés de la même administration.

LE CONSEIL approuve les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil deux baux consentis au nom de la ville :

1° Pour location au sieur G... de quatre masses de terrains communaux de Perrache, précédemment occupées par le sieur Alix ;
2° Pour prise à bail par la ville d'un local situé rue Buisson et destiné à servir de salle d'asile dans ce quartier.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à la restauration de l'ancienne église de l'Observance.

Lorsque le conseil décida quel emploi serait fait des terrains et constructions faisant partie de l'ancienne pépinière départementale, récemment achetée par la ville, il prononça que l'ancienne église, les bâtiments y annexés et la parcelle de terrain en dépendant seraient conservés pour être restitués au culte et pour servir de presbytère.

L'administration municipale se disposait à exécuter cette décision du conseil, lorsqu'un incident imprévu est venu imposer un ajournement et motiver même des modifications à cette exécution.

Depuis long-temps l'insuffisance matérielle de l'école vétérinaire était signalée; depuis long-temps on sollicitait le gouvernement pour que cette école fût dotée de tous les agrandissements reconnus nécessaires. M. le ministre, cédant à ce vœu, a donné mission à M. l'ingénieur Chabrol de rédiger des plans capables de pourvoir à cette utile amélioration. M. Chabrol, après avoir étudié cette importante affaire, a reconnu que, pour arriver à un résultat favorable, il était nécessaire d'ajouter de nouveaux emplacements à ceux maintenant consacrés à l'école. La disposition des bâtiments existants, la distribution générale des divers services, enfin une complication de motifs impérieux exigeaient que les additions reconnues utiles fussent faites au midi de l'école, c'est-à-dire aux dépens d'une partie de l'ancien clos de l'Observance, devenu immeuble communal. Néanmoins, en déférant à cette nécessité, M. Chabrol a combiné son travail de manière à ménager les intérêts de la ville tout en satisfaisant aux intérêts de l'école vétérinaire. Par suite des plans rédigés par cet ingénieur, un traité devait être passé entre l'état et la ville; mais, comme ces plans exigeaient la démolition d'une partie de l'ancienne église de l'Observance, l'administration municipale éprouvait de la peine à consentir au traité qui devait autoriser cette démolition.

Toutefois, pour mieux éclairer cette grave question, l'administration municipale appela une commission composée d'hommes spéciaux à examiner si, au point de vue de l'art, l'ancienne église de l'Observance était un monument dont la conservation dût être vivement désirée. Cette commission remplit avec le plus grand soin le mandat qui lui avait été confié; elle reconnut que l'église de l'Observance n'avait pas d'importance réelle comme monument, et que la seule partie de cette église dotée de quelque mérite était la chapelle florentine située sur le côté oriental de l'abside. Enfin cette commission déclara qu'il en coûterait autant peut-être pour restaurer complètement que pour rebâtir à neuf cette église.

Cet avis de la commission faisait disparaître le seul obstacle capable d'empêcher l'administration municipale d'adhérer au traité proposé pour l'agrandissement de l'école vétérinaire. Les plans dont ce traité avait pour objet d'assurer l'exécution pouvaient en effet d'une manière satisfaisante aux intérêts de la ville; ils nécessitent la démolition des deux travées au nord de l'ancienne église, mais ils conservent la chapelle florentine, ils restaurent entièrement les parties conservées de l'église, ils ajoutent au côté occidental de l'abside actuelle un prolongement qui augmentera de beaucoup la capacité de l'église nouvelle, dans laquelle, à l'avenir, on entrerait par la chapelle florentine appropriée à cette nouvelle destination. Enfin ces plans promettent d'élever, aux frais de l'état, un bâtiment qui deviendrait propriété communale et serait assez vaste pour servir en même temps au logement du prêtre desservant de l'église et à celui d'une école gratuite pour 200 enfants. Il faut observer d'ailleurs que tout le terrain situé au sud des bâtiments dont l'église fait partie resterait propriété de la ville; ce terrain pourrait servir de jardin au presbytère.

Cette sommaire description des plans projetés par M. l'ingénieur Chabrol fait connaître naturellement les conditions du traité intervenu pour leur exécution. Ces conditions stipulent l'abandon par la ville des parties de bâtiments et de terrains nécessaires pour l'agrandissement de l'école vétérinaire; par compensation, l'état s'engage à restaurer l'église et à construire le presbytère et l'école dont il vient d'être parlé.

M. le maire termine son rapport en proposant d'en renvoyer l'examen à la commission des intérêts publics.

LE CONSEIL, après avoir entendu M. Dubost, M. Menoux et M. le maire, prononce le renvoi proposé.

M. BERGIER, au nom de la commission des plans, lit un rapport relatif à diverses observations proposées par le conseil des bâtiments civils sur les alignements adoptés par le conseil municipal pour la régénération du quartier de Saint-Nizier.

Le conseil des bâtiments civils aurait voulu que le prolongement de la rue des Forces fût continué en ligne droite jusqu'au marché projeté au milieu des maisons situées entre la rue Genil et la place des Cordeliers, au lieu de dévier obliquement vers le nord-est, ainsi que l'indique le plan. La commission propose de repousser cet avis, soit parce que la direction nouvelle nécessiterait une exécution plus coûteuse, soit parce que la direction actuelle a été combinée de manière à se lier plus tard avec une rue qui pourrait être ouverte de la place Saint-Nizier à la place Fromagerie, parallèlement au côté sud de l'église de Saint-Nizier.

Le conseil des bâtiments civils a exprimé l'avis qu'il conviendrait de prolonger la rue Boulangerie jusqu'au marché projeté. La commission a reconnu le mérite de cette opinion; elle propose d'y adhérer.

Enfin le conseil des bâtiments civils a présenté quelques observations

sur une partie de l'alignement adopté pour le côté nord de la rue Neuve. La commission a reconnu que les modifications proposées par le conseil des bâtiments civils, en ce qui touche cet alignement, ont peu d'importance et causeraient de graves inconvénients; elle propose, en conséquence, de persister dans l'alignement adopté.

LE CONSEIL approuve les conclusions de ce rapport.

LA SÉANCE est levée à huit heures et quart.

Paris, le 21 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs a reçu hier communication en séance publique du projet d'adresse de sa commission en réponse au discours de la couronne. C'est M. de Broglie qui avait été chargé de ce travail; il en a donné lecture à ses collègues avec une gravité qui révélait qu'il avait pris la chose au sérieux. En vérité, quand on a jeté les yeux sur le travail du noble pair, on se demande comment il a fallu une commission composée de sept membres choisis parmi ceux que la pairie considère comme les plus forts et les plus intelligents pour enfanter une œuvre aussi froide et aussi insignifiante.

Quoi qu'il en soit, M. le président Pasquier trouvait sans doute qu'il n'y avait rien à redire dans le travail de M. de Broglie, car il se disposait déjà à en mettre les divers paragraphes aux voix, lorsque plusieurs pairs ont demandé qu'il y eût préalablement une discussion générale. Une discussion générale est une sorte d'événement à la chambre des pairs, où tout ce qui vient, soit du gouvernement, soit des commissions, est presque toujours accepté sans aucun examen et sans aucune contestation, et M. Pasquier ne revenait pas encore de sa surprise lorsque M. le comte Octave de Boissy est monté à la tribune pour entamer le débat.

L'orateur, qui est un peu excentrique dans ses opinions et qui ne voudrait pas plus être pris pour un coryphée ministériel que pour un foudre d'opposition, a passé assez rapidement sur divers points de la politique intérieure et extérieure qu'il a traités avec l'originalité qui lui est habituelle. Après avoir renouvelé contre Espartero la sortie dont il salue le régent d'Espagne deux ou trois fois par session; après avoir publié les bans du mariage du prince des Asturies avec la reine Isabelle II, la seule combinaison qui lui paraisse aujourd'hui pouvoir assurer le repos de l'Espagne, il s'est hâté d'arriver à la question qui est dans tous les esprits et dont il n'est pourtant pas dit un mot dans le projet d'adresse de M. de Broglie, à la question du droit de visite. La discussion, dès lors, n'a plus changé de terrain, et tous les orateurs qui y ont pris part ont paru dominés par l'immense importance du sujet. Ici encore M. Pasquier ne revenait pas de son étonnement; il entendait accuser le gouvernement d'inconstitutionnalité, de faiblesse et de déplorable condescendance, et il semblait se demander si c'était bien de la tribune de la chambre des pairs que de pareilles accusations partaient pour aller atteindre les ministres sur leurs bancs et leur présager des accusations bien plus rudes qui les attendent à la tribune de l'autre chambre.

Oui, c'était bien la tribune du Luxembourg qui retentissait de ces griefs et de ces accusations, et il ne faut pas s'en étonner. La question du droit de visite a tellement envahi tous les esprits d'un bout de la France à l'autre, qu'il n'est pas extraordinaire que la chambre des pairs elle-même, bien qu'elle vive à peu près en dehors du pays, s'en soit émue à son tour et n'ait pas voulu rester trop en arrière du sentiment national.

La question a été traitée par plusieurs orateurs; MM. de Séguir-Lamoignon, Camille Périer et Charles Dupin, sans se montrer de bien fougueux adversaires des traités de 1831 et 1833, ont pourtant cherché à faire comprendre qu'il était de l'intérêt du gouvernement de ne pas associer en quelque sorte sa fortune à celle de ces traités, et de ne pas pousser le respect pour eux et le désir qu'il a de conserver des relations amicales avec l'Angleterre jusqu'à suivre, dans cette affaire, une politique qui irriterait le pays et pourrait le porter à quelques manifestations plus dangereuses que celles, déjà fort significatives du reste, dont le droit de visite a été pour lui l'occasion.

M. de Séguir-Lamoignon s'est attaché à démontrer l'inconstitutionnalité des traités de 1831 et de 1833, et pour la faire ressortir davantage, il a eu recours à un argument qui a vivement impressionné la chambre et que tous les journaux mettent ce matin en lumière. Il a rappelé que le même ministère qui avait cru avoir le droit d'accorder à des officiers anglais l'autorisation d'envahir le domicile du citoyen français en mer, de saisir ses biens, d'arrêter sa personne, de pénétrer dans le secret des papiers de bord, etc.; que ce même ministère n'avait pas osé cependant accorder à des maréchaux-des-logis de gendarmerie le droit d'exercer des fonctions de police judiciaire réservées à leurs chefs. Il a rappelé qu'il était venu demander aux chambres une loi pour transférer cette autorité, et que cette loi, que les troubles de la Vendée rendaient alors désirable, avait paru tellement exceptionnelle que, même à son origine, elle aurait été frappée de déchéance, si au bout d'une année écoulée on n'en avait pas demandé le renouvellement. L'analogie était frappante : ce que le pouvoir exécutif ne s'était pas cru permis en France quand il s'agissait de l'insurrection de la Vendée, et lorsqu'il était question seulement de deux grades dans la même arme, il s'était arrogé le droit de le faire en faveur d'officiers anglais. De là à conclure à la nullité radicale du traité de 1831 et de 1833 il n'y a pas loin, et si la logique de l'orateur ne l'a pas conduit jusque là, c'est que le tempérament de la noble chambre ne le comportait pas; mais les prémisses ont été assez clairement posées pour que le pays lui-même puisse en tirer les conséquences.

Le droit de visite a été défendu par deux orateurs : par M. Villiers du Terrage, dont pas un seul journal ne reproduit ce matin le discours avec quelque étendue, et par M. d'Alton-Shée, auquel la presse accorde plus d'attention, bien qu'il en méritât certainement beaucoup moins. M. d'Alton-Shée a besoin d'une position. Sous le ministère du 1er mars, il sollicitait de M. Thiers une préfecture, ce que celui-ci lui refusa; aujourd'hui c'est à M. Guizot qu'il s'adresse. Réussira-t-il? Il vient de faire tout ce qu'il faut pour cela, mais ce n'est pourtant pas une raison pour que M. Guizot se montre moins difficile que M. Thiers.

Le ministère ne s'est pas engagé hier dans le débat. Avant de se lancer dans la discussion, il a voulu laisser ses adversaires lui porter les premiers coups, et ce n'est qu'aujourd'hui, après avoir essuyé d'autres attaques, que M. Guizot entreprendra de se défendre et de se justifier.

— Les émigrés polonais réfugiés en France viennent d'adresser aux chambres un écrit intitulé : *Quelques mots sur la question polonaise*. Dans cet écrit, après avoir rappelé l'allocution du saint-père du 22 juillet dernier, sur la persécution de l'église catholique en Pologne, et la motion de M. Gally Knitz en faveur de son pays, présentée à la chambre des communes le 30 juin dernier, les Polonais racontent avec la plus grande convenance les nouveaux actes de l'empereur Nicolas pour détruire la nationalité de leur pays. En faisant cette communication aux chambres, ils ont sans

doute espéré en obtenir quelque manifestation décisive en leur faveur. Hélas ! est-ce que, depuis douze ans, les chambres ont jamais su faire en leur faveur autre chose qu'introduire un amendement stérile dans leurs adresses à la couronne?

— M. Léon Mouzard-Sancier, attaché au ministère de l'intérieur, vient d'être nommé sous-préfet de Boussac (Creuse).

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 janvier 1843.

Cinq pour cent.	120 25	Etats Romains	104 7/8
Quatre et demi pour cent.	»	Dette active d'Espagne.	24 0/0
Quatre pour cent.	»	Cinq pour cent belge.	104 1/4
Trois pour cent.	79 35	Trois pour cent belge.	»
Actions de la Banque.	3305 »	Banque belge.	765 75
Obligations de Paris.	1278 75	Caisse Lafitte.	5030
Rentes de Naples.	106 95	— — — — —	1053 »

Dès les premières affaires, la rente a montré de la tendance à la baisse. Avant l'ouverture, elle était offerte à 79 42 1/2, et le premier cours du parquet a été 79 40.

Pendant toute la bourse, la rente est restée entre 79 40 et 79 35, et elle a fermé au parquet à 79 35.

A quatre heures, elle était encore à 79 35, mais plutôt offerte que demandée.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 21 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à une heure, et le procès-verbal adopté par les trois ou quatre pairs présents. La séance est ensuite formellement suspendue.

A deux heures moins un quart M. le président fait prévenir MM. les pairs qui sont dans les salles extérieures que la séance va commencer. Les députés présents sont aussi nombreux qu'hier. Les députés conservateurs sont en majorité.

MM. Guizot, Duchâtel, Cunin-Gridaine, Villemain, Teste, Duperré sont en séance. M. Teste va plusieurs fois devant le banc de M. Guizot assis et semble recevoir des instructions.

M. LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ prend la parole de sa place. Il rappelle d'abord l'ensemble des discours qui ont été prononcés hier, notamment celui, si remarquable, de M. de Séguir-Lamoignon. Il rend hommage aux bonnes intentions des orateurs qui ont combattu le droit de visite. Il se félicite de la non-ratification du traité de 1841. Mais, ajoute-t-il, devons-nous aller plus loin? Je ne le pense pas. (Agitation.) Pour avoir une autre opinion, il me faudrait une confiance que je n'ai pas, et l'expérience du passé n'est pas faite pour me la donner. Qu'est devenue cette protection que nous avions si solennellement promise au pacha d'Egypte? Qu'est devenue cette formule si pompeuse : « La nationalité polonaise ne périra pas »? Tout cela n'a rien produit. Abstenez-vous donc, car, vous n'arriverez qu'à produire de nouvelles preuves de votre faiblesse et de votre imprévoyance.

Le droit de visite n'est qu'un épisode, après tout, dans notre politique; et que servira-t-il de le supprimer? Nous renverserons un cabinet pour donner aux ministres actuels des successeurs qui seront eux-mêmes remplacés par leurs prédécesseurs.

Je ne veux pas faire ici d'opposition systématique. Je viens seulement apporter le tribut de ma douleur, de mes présentiments, des vœux peut-être, car au point de vue même où vous êtes, vous avez les mêmes prévisions que moi, et, comme moi, vous voyez dans le présent comme dans l'avenir l'affaiblissement de la France et l'agrandissement de l'étranger.

M. GUIZOT : Je demande la parole. (Mouvement.)

M. DE DREUX-BRÉZÉ soutient que depuis la conclusion du traité du 15 juillet la force de l'Europe s'est accrue et que la France s'est abaissée. Il montre la Prusse fondant une nationalité allemande vaste et puissante sous le rapport social et commercial, et fortifiant son influence par un judicieux emploi de la tolérance religieuse. Il montre la Russie poursuivant ses projets sur les populations slaves et sur celles du Levant. Il passe en revue les événements d'Espagne, et fait voir l'Angleterre dirigeant ce pays, tandis que notre indifférence politique nous l'aliène chaque jour. En tout nos efforts sont impuissants, et il n'est pas jusqu'au traité conclu avec Buenos-Ayres par la France qui n'ait été inutile, car il n'a pas arrêté le cours de la tyrannie de Rosas. On a exalté la prétendue dignité qu'offrait l'attitude de la France repliée dans sa force. Où est donc cette dignité? Est-ce dans nos finances obérées, dans notre commerce aux abois, dans notre armée coûteuse et inutile? Est-ce dans notre diplomatie? Dieu seul est seul, a dit, il y a deux cents ans, un habile politique, et cette grande vérité est un grand enseignement pour les nations.

Je vous ai dit les faits, c'est à vous d'en chercher les causes.

M. GUIZOT monte à la tribune (Mouvement d'attention.)

Je prie la chambre, dit-il, de m'accorder une attention un peu indulgente. Je monte à cette tribune atteint d'une douleur rhumatismale qui m'affecte beaucoup; j'espère qu'elle ne m'empêchera pas de répondre à toutes les questions qui sont à l'ordre du jour. Ces questions sont relatives à l'Orient, à la Syrie, à Constantinople, à l'Espagne, à nos négociations commerciales et au droit de visite. Je couperai la question en deux, s'il me le permet; j'aborderai les questions que je viens d'indiquer, moi-même, celle du droit de visite que je réserverai pour les débats qui porteront sur les paragraphes relatifs à cette question. (Mouvement de désappointement.)

L'honorable orateur qui descend de la tribune a parlé de l'abaissement de la France; c'est le même thème que nous entendons depuis douze années. J'aurais trop beau jeu pour répondre à ces récriminations si nous voulions établir une comparaison. M. de Dreux-Brézé le sait mieux que personne... Mais je ne veux pas aborder cette lutte; non, je ne le veux pas...

M. DE DREUX-BRÉZÉ : Nous l'acceptons.

M. GUIZOT : Vous l'acceptez? Et si je voulais remonter à une autre époque... Mais il y a des mémoires honorables que je respecte. Chacun de vous a déjà répondu à M. de Dreux-Brézé, et je ne veux pas insister sur un sujet qui ne fournirait trop d'avantages.

M. Guizot soutient que le gouvernement d'Egypte s'est raffermi par les conseils, par l'influence de la France. La France et les autres puissances ont obtenu de la Porte, quant à la Syrie, le rappel des troupes albanaises qui dévastaient cette province, la réduction des impôts, le rappel du gouverneur turc, Omer-Pacha, et, après deux refus de la Porte, le rétablissement d'une administration chrétienne.

M. le ministre dit qu'il est difficile de maintenir l'influence du gouvernement à Constantinople, parce qu'il faut protéger l'empire ottoman et une partie des sujets de cet empire contre lui-même. Il cite comme une œuvre remarquable de notre politique d'avoir obtenu que la coupole de Saint-Sépulcre ne fût pas réparée par des ouvriers non catholiques, ce qui est fort important.

J'arrive en Occident, en Espagne. Je ne veux pas savoir ici quelles sont les vues du régent d'Espagne, quelle est sa politique; je sais que la nôtre est de maintenir intacts les droits de la maison de Bourbon et d'Isabelle II sur le trône d'Espagne. Il n'est pas vrai, comme quelques esprits en Espagne et ailleurs l'ont imaginé, que le prétendu absolutisme de la maison de Bourbon ait été pour quelque chose dans la décadence de l'Espagne. Il n'y a pas de règne qui ait plus fait pour ce pays que celui de Charles III. Mais, quant à nous, quelle a dû être notre politique? Nous avons dû, en présence des événements, adopter la politique expectante. Le roi a envoyé un ambassadeur à Madrid; on a élevé alors en Espagne une question qui n'était pas une question d'étiquette, mais une question de principe. L'ambassadeur n'a pu s'entendre, et nous sommes restés dans notre attitude expectante. Nous savions bien que la réaction ne se ferait pas attendre, et en effet les événements de Barcelonne ont éclaté au cri de *vivent les Français!* comme d'autres événements avaient éclaté, il y a deux ans, au cri de *bas les Français!* Nous avions prévu ce résultat.

Qu'advient-il de l'état de choses actuel? Je n'en sais rien; je sais que notre conduite persévérante, je dirai même sans éclat, nous a valu ces résultats.

Quant aux autres nations, nous sommes en bonne et honorable intelligence avec tout le monde. Nous y resterons; c'est la meilleure politique.

C'est celle aussi de l'Angleterre, qui a toujours cherché à vivre en paix, sur les grandes questions, avec les autres puissances.

En politique, on ne cherche pas ce qui plaît, on se contente de ce qui suffit, et je n'hésite pas à dire que l'Europe accepte notre ordre de choses actuel. Nous avons long-temps vécu à l'état de météore enflammé; aujourd'hui nous sommes arrivés à l'état d'astre fixe suivant un cours régulier.

Je méprise les flatteries oratoires, mais qui vois-je sur ces bancs ? des hommes qui ont donné au pays leur temps, leur sang, toute leur vie. Eh bien ! tous ces hommes ont soutenu depuis douze ans la politique que nous nous efforçons de maintenir. C'est la ligne que nous suivons encore. Il y avait en 1830 deux conduites entre lesquelles il fallait choisir : l'une consistait à continuer puérilement la révolution, l'autre à inaugurer une politique tranquille et régulière. C'est cette dernière ligne que nous avons suivie. La chambre décidera si c'est la meilleure.

M. Guizot retourne à sa place au milieu d'un silence profond. Jamais nous n'avons vu un exposé de politique générale aussi froidement accueilli. M. Guizot reçoit les félicitations de M. Duchâtel, son voisin de droite; M. Lacave-Laplagne, son voisin de gauche, reste immobile et ne se tourne même pas vers son collègue.

M. PELET (de la Lozère) prononce un rapide discours contre la politique expectante et tranquille; il trouve que cette politique est trop faible, insuffisante, et que notamment en Espagne il faudrait montrer plus de fermeté, plus d'activité.

M. DE GABRIAC prend la parole, et, au milieu de l'indifférence de tous et des conversations particulières, présente l'apologie du droit de visite. Il ne peut y avoir, dit-il, de honte pour un peuple comme nous, quand il y a honneur dans le but que nous poursuivons de concert avec l'Angleterre, consentement dans les moyens, réciprocité dans l'exécution.

On dit, continue l'orateur, que l'Angleterre n'a pas exigé de l'Amérique le droit de visite. Mais l'Angleterre ne veut pas faire la guerre au genre humain pour le droit de visite; c'est une convention libre, et l'Angleterre et les Etats-Unis étaient dans une situation réciproque toute spéciale.

Pendant le discours de M. de Gabriac, un petit concubinage intime s'établissait entre MM. Duchâtel, Decazes et le duc de Nemours.

M. DE BOISSY répond de sa place à M. de Gabriac; il soutient que les traités sont inconstitutionnels.

Ils contiennent ces mots, dit-il : « Sans pouvoir suspendre les lois, ni dispenser de leur exécution. » La charte de 1830 contient aussi ces mots : « Aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de la France qu'en vertu d'une loi. » (Rires au banc des ministres.)

L'orateur continue.

M. Soult monte au bureau de la présidence et va causer familièrement avec M. Pasquier.

Quand M. de Boissy a fini, M. Pasquier met aux voix le premier paragraphe qui est adopté.

Sur le deuxième paragraphe, M. de Kératry a la parole.

Il est quatre heures, la séance continue.

La Presse du 21 confirme dans les termes suivants ce que nous avons dit hier des résolutions de la commission d'adresse de la chambre des députés relatives à un amendement sur le droit de visite :

« Quatre points ont successivement été mis aux voix et adoptés comme bases essentielles de la rédaction :

1° Vote d'un paragraphe spécial;

2° Félicitations à la couronne pour avoir refusé sa ratification au traité qui étendait les limites des conventions de 1831 et 1833;

3° Exécution de ces conventions tant qu'elles ne seront pas abrogées;

4° Vœu formel, fondé sur les faits nouveaux qui se sont produits depuis leur conclusion, pour que les traités de 1831 et 1833 cessent le plus promptement possible, et pour que la France, sortant d'une position exceptionnelle et dangereuse, rentre dans le droit commun. »

Par ordonnance en date du 17 de ce mois, le 1^{er} collège électoral du département de l'Oise est convoqué à Beauvais pour le 11 février prochain, à l'effet d'élire un député par suite de l'option de M. de Mornay pour le 2^e collège de ce département.

Par ordonnance en date du 18 de ce mois, le 3^e collège électoral du département de Saône-et-Loire est convoqué à Chalon-sur-Saône pour le 13 février prochain, à l'effet d'élire un député par suite de l'option de M. le général Thiard pour le 5^e collège électoral des Côtes-du-Nord.

En vertu d'une ordonnance du 16 janvier, M. le préfet de la Seine vient de faire afficher dans le 3^e arrondissement du département de la Seine la convocation du 3^e collège électoral pour le 7 février prochain.

On lit dans le Journal de l'Eure du 19 janvier :

« Une seconde réunion d'ouvriers doit avoir lieu dimanche prochain 22, à midi. Elle se tiendra au pavillon de la mairie. On y arrêtera définitivement les statuts de l'association de secours mutuels dont nous avons parlé. »

INONDATIONS.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux du 15 janvier :

Nous allons essayer de retracer les scènes de désolation dont nous avons été témoins hier, de onze à cinq heures. Certaines parties de notre ville sont entièrement inondées; il est impossible de se faire une idée des désastres causés par les pluies, si on ne les a vus.

Tous les bas-fonds de Saint-Seurin sont couverts d'une nappe d'eau à une très-grande hauteur. Dans la rue Durand, toutes les caves et les jardins sont submergés. Dans la rue Ségulier, les personnes qui habitent dans le bas ont été obligées de fuir leurs habitations; il a fallu aller en chercher d'autres avec des voitures. Les maisons du milieu ont toutes leurs caves et leurs rez-de-chaussée envahis, et la circulation se trouve interrompue.

Plus loin, l'eau couvre entièrement la belle pépinière et le jardin de M. Gueyreau, ainsi qu'une partie de ses belles serres. Les pertes de ce propriétaire seront immenses; sa maison est envahie également, et l'on ne parvient à l'étage supérieur que par un pont fait avec des échelles.

Jusqu'au grand chemin de la rue Judaïque, toutes les maisons qui bordent la route sont dans le même état que celles de la rue Ségulier. Un mur de séparation, mitoyen au jardin de M. Gueyreau, s'est tout-à-fait écroulé.

La pépinière de M. Lapoujade et les jardins de toutes les maisons de la rue du Petit-Pont-Long sont inondés.

Ces malheurs sont affligeants sans doute; mais, sur un autre point, le mal est plus grand encore.

Aux environs de la place Méridadeck, dans tous les nouveaux quartiers si peuplés et où existent de vieilles constructions, tout est occupé par les eaux. On aperçoit encore les couvertures des lavoirs que la rapidité des courants enlève. Prises à l'improviste, les blanchisseuses auront perdu une partie de leur linge, et leurs lavoirs avec leurs ustensiles ont été emportés.

Partout on voit les maisons basses qui menacent ruine. La tannerie de M. Villard est presque sous l'eau; ce propriétaire fera de grandes pertes. La tannerie de M. Dubois est à peu près dans la même position. Les maisons de MM. Clavier et de leurs voisins sont inondées dans les rez-de-chaussée et les caves, et si la marée s'élève encore davantage, il est probable que leurs vastes ateliers et toutes leurs marchandises seront submergés. Il n'est plus possible d'aborder ces maisons qu'à l'aide de planches soutenues sur des tréteaux.

Les marais de Blanquefort sont couverts d'eau, ainsi que les derrières des allées de Boutaut.

Un mur d'une grande étendue, près la fontaine et le lavoir de Caudéran, a été renversé.

La rue où demeure le cardinal de Cheverus est impraticable par suite du refoulement des eaux du canal; il est impossible, si ce n'est en voiture, d'aborder l'hôtel de l'archevêché. La rue du Parlement-Sainte-Catherine est dans le même état, ainsi qu'une partie des rues Fort-Lesparre et des Trois-Coins.

Hier soir, de petits bateaux ont été envoyés dans les parties submergées dans les quartiers de Belleville et de Saint-Seurin, et disposés pour porter des secours aux personnes qui, restées encore dans leurs habitations, se trouvaient forcées de les quitter tout-à-fait. Un de ces bateaux a été placé dans le jardin de M. Gueyreau pour être utilisé au besoin.

Nous avons vu avec peine que l'administration avait négligé d'envoyer dès le matin ces bateaux qui auraient été très-utiles pour aider les personnes qui étaient forcées d'abandonner leurs maisons et d'enlever leurs effets.

Le jardin et le bas de la maison de M. Ramey, ainsi que sa pépinière, sont inondés.

La place du Palais, toutes les caves ainsi que les magasins sont remplis d'eau; on ne peut circuler dans les rues qu'en bateau.

Sur le quai de Royan, toutes les caves de la façade sont submergées par l'élévation de la marée, qui, dit-on, n'a pas atteint toute sa hauteur. De mémoire d'homme on n'avait vu une catastrophe pareille à Bordeaux.

Ce soir, le conduit du canal de Belleville, qui passe sous le magasin de M. Baillard, rue Ausone, ayant crevé, la cave a été remplie sur-le-champ, et la force des eaux ayant fait sauter la trappe, l'eau a jailli avec une impétuosité terrible, emportant la devanture du magasin, et il est probable que, jusqu'à ce que la rivière ait baissé, cette issue sera toujours pleine.

Demain, l'on pourra mieux constater les dégâts de l'inondation si les eaux diminuent.

La pluie continue, et tout fait craindre que nous ayons de nouveaux désastres à signaler.

Par une prudence très-louable, MM. les administrateurs du chemin de fer ont suspendu aujourd'hui les départs et arrivées, craignant sans doute l'abaissement de quelques parties de terrain dans le parcours; ils ont expédié ce soir une locomotive avec fanal pour parcourir la ligne et voir si quelques parties des remblais avaient pu souffrir par suite du mauvais temps. On ne peut que savoir gré à cette administration de sa prévoyance.

Le courrier de Toulouse attendu hier matin n'est arrivé que ce soir à cinq heures et demie.

Celui qui devait arriver ce matin n'a pu parvenir à passer, et se trouve arrêté par les eaux.

Celui de Bayonne qui devait arriver ce matin n'est arrivé que ce soir à six heures moins un quart.

Celui de Lyon attendu hier matin est arrivé le soir à six heures.

Celui de Belin a été obligé de se mettre à l'eau jusqu'à la ceinture, à moitié du chemin de Belin aux Barres.

Celui de Lipostey à Belin n'y est pas arrivé depuis trois jours.

Celui de Pauillac ne pourra pas passer à Arcins de nuit, ni peut-être le jour, à moins qu'il n'effectue le transport de ses dépêches par bateau. Le débarcadère de Blaye a été emporté, et le service des dépêches par le bateau à vapeur se trouve interrompu.

Le pont de Guitres est, dit-on, emporté; mais nous doutons de cette nouvelle, attendu que les journaux de Libourne arrivés ce soir n'en disent rien.

La plus épouvantable des rafales ne discontinue pas. Nos environs, dans toutes les parties basses, étaient tout-à-fait inondés hier soir; le volume de l'eau augmente toujours.

Nos pertes seront immenses. L'année 1843 se présente sous de bien malheureux auspices pour nous.

On prétend toujours qu'un bateau du haut de la rivière aurait péri; mais jusqu'à présent rien n'est parvenu à notre connaissance.

Nous n'avons pas appris qu'aucun sinistre soit arrivé en mer. Puissions-nous n'avoir à en signaler aucun !

On lit dans la Chronique de Libourne du même jour :

La grande quantité de pluie tombée pendant ces dix derniers jours, le vent d'ouest qui n'a cessé de régner pendant le même temps, ainsi que l'influence de la lune, qui sera au plein demain, ont déterminé un fort débordement de nos deux rivières qui, depuis hier, couvrent toutes les paludes. Les routes de Coutras, de Saint-André et de Guitres sont interceptées; la route même de Bordeaux est couverte d'eau depuis Arveyres jusqu'à Libourne. Hier matin, vers cinq heures, un malheureux roulier qui s'y était imprudemment engagé y a perdu un cheval.

On lit dans le Précurseur de l'Ouest (Nantes) du 18 :

La Loire a continué de croître. Depuis hier au soir, elle s'est élevée de quarante centimètres environ; elle ne marque plus à l'étiage des Ponts-de-Cé, mais le vent est tombé.

Ce matin le bruit s'est répandu en ville que la levée avait été rompue au-dessus de Saumur : à Chouzé, disaient les uns; à Gauré ou à Varennes, selon d'autres. Vers midi on a ajouté qu'elle était crevée aussi à Saint-Mathurin. Ces deux nouvelles sont également controuvées. La levée de Montsoreau seule, sur la rive gauche, a éprouvé quelque dommage; mais sur ce côté et à cet endroit de la Loire il n'y a pas de grands désastres possibles.

La nouvelle de la rupture de la levée de la rive droite à Chouzé ou à Varennes, annoncée cette nuit aux Rosiers, à Saint-Mathurin, à la Daguenière, et propagée de là dans toute la vallée de Beaufort, y a jeté les plus vives alarmes. Le tocsin a sonné, la générale a battu, et de toutes parts une population immense, se croyant menacée d'une invasion du fleuve qui pour elle serait un véritable déluge, est accourue sur la levée d'Angers à Saumur, apportant ses meubles et amenant ses bestiaux. Depuis, cette panique s'est un peu calmée. Le préfet, le général, l'ingénieur en chef, des ponts et chaussées sont depuis deux heures du matin sur les lieux. La plus grande surveillance est exercée sur tous les points où les eaux affleurent la route. En quelques endroits même on a dû lui opposer des obstacles pour qu'elles ne franchissent pas la levée.

A Saumur, nous n'avons pas appris que la levée d'enceinte, menacée hier dans la journée, ait été rompue. Les chevaux de l'école, dont les écuries sont inondées, ont été dirigés sur Doué.

C'est par une erreur toute typographique que nous avons indiqué hier la hauteur des eaux à 6 m. 85 c. au pont Cessart; c'était 5 m. 85 c.

Aux Ponts-de-Cé, la circulation a été interdite par ordre de l'autorité. Elle est d'ailleurs devenue absolument impossible. Le pont est couvert aux deux extrémités; deux arches seules sont libres.

Le courrier de Cholet a dû s'arrêter ce matin à la butte d'Erigné, et les dépêches ont été transbordées pour arriver à Angers. On a constaté ce matin aux Ponts-de-Cé, pour la nuit, une crue de 30 cent. environ.

Au-dessus des Ponts-de-Cé, en face de Mont-Palais, des infiltrations se sont déclarées, ce matin, dans la levée de Belle-Poule. Les ouvriers des ardoisières et toute la population de Trelazé, que cette levée protège, sont accourus, ont enfoncé des pieux, fait des empièvements, jeté des fascines, et sont parvenus à arrêter l'eau prête à envahir.

Au centre des carrières elles-mêmes des mesures ont été prises et de grands travaux exécutés pour faire obstacle à un débordement possible.

A Angers, les trois rivières ont crû dans une proportion considérable. L'eau est arrivée sur les quais; en face de la Poissonnerie, on peut dire qu'il y a au moins dix-huit centimètres d'eau. Les rez-de-chaussée des basses rues sont remplis d'eau; on n'accède plus aux maisons qu'au moyen d'échelles et par les fenêtres. A la Porte-Chapelière et à l'entrée de la rue Bourgeoise, on a dû improviser des passerelles pour la circulation des habitants.

La levée (rive gauche) du pont de la Haute-Chaîne est en partie couverte par la crue; mais de nombreux attelages y ont transporté des déblais qui, de chaque côté, s'appuient aux barrières et permettent le passage des piétons en même temps qu'ils interceptent tout courant en travers de la levée.

Quatre heures. — Les infiltrations qui s'étaient déclarées dans la levée de Belle-Poule, et dont on s'était rendu maître, ont traversé les obstacles qu'on leur avait opposés et donnent de nouvelles et plus sérieuses inquiétudes. Un grand nombre de travailleurs sont réunis sur ce point.

On nous assure qu'en aval des Ponts-de-Cé, la levée de Savenières, sur la rive droite, et la digue de Saint-Jean-de-la-Croix, sur la rive gauche, ont cédé à la violence des eaux en plusieurs endroits.

Une estafette venant du haut de la Loire apporte la nouvelle que la crue cesse et que la Loire baisse à Orléans et à Blois. A Saint-Mathurin aussi on a, dit-on, constaté une légère baisse.

Cinq heures et demie. — Une personne qui arrive des Ponts-de-Cé nous annonce que le tocsin sonne, et que le fleuve a fait brèche dans la levée de Belle-Poule. Si cette terrible nouvelle se confirme, il faut s'attendre à de très-grands désastres.

Il est possible, et nous l'espérons, qu'on fasse confusion, et que l'alarme dont il s'agit se réfère aux infiltrations dont nous avons parlé dans notre bulletin de quatre heures, sans qu'il y ait d'accident plus grave et nouveau.

Six heures et demie. — Les personnes arrivant des Ponts-de-Cé par l'omnibus nous confirment la déplorable nouvelle de la rupture de la levée de Belle-Poule.

On lit dans le Courrier du Centre, journal de Clermont :

Depuis huit jours environ, le vent d'ouest a soufflé sur nos plaines et sur nos montagnes du centre avec une violence extrême. La pluie est venue d'abord suspendre ses fureurs qui causaient des ravages déplorables à nos champs et à nos habitations. La température ayant baissé, les intermittences du vent ont couvert le sol d'une neige qui a peu tardé à se convertir en eau. Plus tard, la pluie et la neige n'ont cessé d'être lancées par le vent impétueux. Les terrains en pente ont été emportés au fond des vallées, transformés en vastes étangs. Presque toutes les digues ont été rompues, plusieurs ponts emportés, un grand nombre de routes coupées. La rivière de Sioule, considérablement grossie, a dévasté ses rives si pittoresques pendant le mois d'août.

La rivière de Morge s'est tout-à-coup précipitée sur la ville de Maringues avec une fureur inouïe. Les tanneries ont été complètement inondées; les usines ont été gravement endommagées.

Cette ville, où l'industrie est toujours prête à se développer, mais qui n'a pu obtenir qu'une route, celle de Clermont, s'est trouvée pendant quelques jours isolée de Riom, cité avec laquelle Maringues a ses rapports les plus intimes et où elle prend ses dépêches. Le courrier de Riom et celui de Thiers n'ont pu venir que par le Pont-du-Château, c'est-à-dire en faisant un circuit qui prolongeait leur course de plus de moitié.

Chronique.

LYON.

Depuis peu de jours la chaussée Perrache est éclairée au gaz au moyen de candélabres. L'effet produit aujourd'hui par cette longue ligne de lumières qui s'étend des portes Saint-Clair jusqu'au pont de la Mulatière est vraiment magnifique.

— La société d'agriculture de Lyon, a décerné, dans sa séance de vendredi 20 janvier, des médailles aux nommés Puillat, Boulon et Tondou, pour les récompenser d'avoir échenillé avec persévérance et de s'être ainsi distingués des autres vigneron.

— Une erreur d'impression nous a fait dire, il y a deux jours, que le secours accordé par M. le ministre de la justice et des cultes à la commune d'Ecully, pour l'aider à achever son église, était de 50,000 fr.; c'est 30,000 fr. qu'il faut lire. Ce secours est déjà assez considérable sans qu'il soit nécessaire d'en augmenter le chiffre. (Courrier de Lyon.)

— M. André Perrot, le doyen de tous les musiciens de cette ville, vient de mourir à l'âge de 86 ans. Elève du célèbre Jarnovich, M. Perrot était, avant la Révolution, chef d'orchestre de notre Grand-Théâtre. Quoiqu'il eût été modeste et retiré, il était en relation avec la plupart des artistes, et s'occupait toujours de musique.

— Avant-hier, à l'angle de la rue Saint-Polycarpe, un de ces boule-dogues que les garçons bouchers commettent ordinairement à la garde des paniers de viandes qu'ils entreposent parfois sur la voie publique, a fait un morsure très-grave au bras d'un afficheur public au moment où celui-ci s'approchait du mur pour y apposer un placard.

On sait combien sont cruelles les morsures de ces chiens hideux, dont l'espèce a été importée chez nous d'Angleterre, et qui se propage d'une manière inquiétante. N'y aurait-il rien à faire pour tempérer cette fécondité et pour prévenir des accidents qui ne se produisent que trop souvent ?

— Il résulte de renseignements qui nous sont parvenus que l'assassinat qui, selon le Moniteur judiciaire, aurait été commis à St-Laurent-de-Mure sur la personne d'une fille domestique, est une nouvelle heureusement dénuée de fondement.

— Mercredi 25 janvier, dans la salle du Cercle Musical, aura lieu un grand concert vocal et instrumental donné par M. Christoph Schunke, premier cor de S. A. R. le grand-duc de Bade.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture à grand orchestre.
- 2^o Concertino pour le cor, exécuté par M. C. Schunke (Fuchs).
- 3^o Air chanté par M^{lle} de Rupplin (Adam).
- 4^o Divertissement pour le violoncelle, exécuté par M. A. Schunke (Léon).
- 5^o Air chanté par M. Desterbecq.
- 6^o Echo, adagio pour le cor, exécuté par M. C. Schunke (Duvy).

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o La première partie du grand septuor pour piano, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, cor, exécuté par MM. Lenz, **, A. Schunke, **, Donjon, Evrard, Villmann (Hummel).
- 2^o Adèle, romance avec cor, chantée par M^{lle} de Rupplin (Beethoven).
- 3^o Les Souvenirs de Bade, fantaisie pour le violon, composée et exécutée par M. CHERBLANC.
- 4^o Air chanté par M. René (Proch).
- 5^o Fantaisie pour le cor, composée et exécutée par M. C. Schunke.
- 6^o Grand duo de Lucie, chanté par MM. ** et Desterbecq. (Donizetti).

On commencera à sept heures et demie.

Le prix d'entrée est de 3 fr.

On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique et chez le concierge du Cercle.

DÉPARTEMENTS.

Nous lisons dans la Gazette du Dauphiné :

« Un événement épouvantable, suite de l'immense quantité de neige tombée ces jours derniers sur nos montagnes, vient de jeter la consternation dans la commune de Valjouffrey, canton de Valbonnais (Isère). Dans une vallée solitaire de cette commune, il existe un petit hameau appelé Val-Senestre, situé au midi des carrières de marbre qui portent ce nom; ce village, qui compte trente maisons, a été presque entièrement enseveli sous une avalanche de neige descendue de la montagne opposée à celle contre laquelle sont adossées les maisons qui le composent. Cette avalanche, partie d'un pic élevé, ayant parcouru, avec une vitesse que la distance ne faisait qu'accroître, la longue pente de la montagne, a traversé la vallée encore assez large, le torrent qui la

partage, et est arrivée sur le bord opposé, accumulant sur les habitations englouties les neiges, les arbres et les rochers qu'elle entraînait à sa suite.

Cette effroyable catastrophe arrivait le 15 de ce mois, dans la nuit du samedi au dimanche. Cinq maisons sur trente ont échappé à cet horrible engloutissement. Dans le village, où il ne reste en hiver que des femmes et des vieillards, il s'est trouvé comme par miracle deux jeunes militaires arrivés depuis quelques jours; ils ont volé à deux lieues de là par des chemins impraticables, appelant leurs compatriotes au secours de leur hameau désolé. Les habitants des villages les plus voisins n'ont pu arriver qu'après une marche de trois heures. Il eût été inutile de songer à débayer les neiges amoncelées; ils se sont bornés à retirer par les cheminées ceux des habitants qui n'avaient pas succombé. Dix ou douze personnes ont péri et restent forcément déposées dans la modeste chapelle du village; deux autres n'ont pu être retrouvées. Tous les animaux, qui sont l'unique ressource des habitants, sont restés sous les décombres.

Figurez-vous la désolation de ces pauvres montagnards, placés presque au sommet des Alpes, se voyant tout-à-coup sans asile, sans provisions, environnés de neiges accumulées sur leurs maisons enfouies, cherchant au milieu de ces décombres ceux de leurs proches qui respirent peut-être encore, et forcés d'attendre le retour du soleil de mai pour retrouver leurs cadavres et relever leurs demeures écrasées.

ERRATUM. — Une erreur a été commise hier à notre imprimerie. On a omis de changer le numéro d'ordre et la date du journal.

Nouvelles Diverses.

Personne n'ignore que la Grande-Bretagne fait parcourir tous les pays par des explorateurs qui revêtent des caractères divers selon les lieux et les temps. Ce sont là de dangereuses missions, comme on va le voir par l'extrait suivant d'une lettre que publie le *Morning-Herald*:

« Nous venons de recevoir la triste nouvelle de la mort tragique de deux officiers anglais de distinction, le colonel Stoddart et le capitaine Conolly: le premier, autrefois attaché à la légation britannique en Perse; le second, auteur d'un ouvrage intéressant sur ses voyages dans l'Asie centrale. Ces deux officiers ont été arrêtés à Bokhara, par les autorités, comme espions. L'un d'eux aurait pu s'évader par l'intermédiaire de l'agent russe, mais il a refusé son secours; il a été conduit de sa prison à la place publique et décapité. L'autre a éprouvé le même sort; il aurait pu y échapper en embrassant l'islamisme. Ils étaient l'un et l'autre agents du gouvernement. L'un se rendait à Khiva, et l'autre à Khokan. »

Plusieurs journaux allemands avancent que le gouvernement russe a fait remettre au gouvernement prussien une note dans laquelle il se plaint de la licence de la presse allemande et demande que la Prusse prenne des mesures énergiques pour y mettre fin. Le gouvernement russe est vraiment difficile à contenter. La garantie de la censure ne lui suffit pas; il n'y aurait sans doute d'autre moyen de le satisfaire que de supprimer les journaux.

Il y a peu d'exemples d'un accroissement de population aussi rapide que celui de Berlin. En 1650, cette ville ne comptait encore que 6,100 habitants; en 1700, elle en avait 29,000; en 1712, à la naissance de Frédéric-le-Grand, 61,000; en 1740, lorsque ce prince monta sur le trône, 90,000, et à sa mort, en 1686, 147,000. Le roi Frédéric-Guillaume III y trouva 165,000 habitants, et en 1840, au moment où le roi de Prusse actuel est monté sur le trône, sa capitale comptait 330,230 ames.

La petite-vérole exerce de grands ravages dans plusieurs provinces orientales de l'Allemagne, notamment en Silésie.

Des essais de pavage en bois sont faits en ce moment dans plusieurs des principales rues de Hambourg.

Les affaires des foires de Leipsick, qui, il y a cinq ans, s'élevaient à 144 millions de francs par an, se montent maintenant à plus de 252 millions.

On écrit de Belfort (Haut-Rhin) que la violence du vent a renversé plusieurs maisons. Le nombre des arbres déracinés dans la campagne est très-considérable.

L'ouragan a causé de grands ravages dans l'arrondissement de Troyes. (Aube). A Saint-Julien, 158 arbres ont été déracinés. Dans toutes les communes situées le long de la Seine on signale des inondations considérables.

On écrit du Valais (Suisse):

« De mémoire d'homme on n'a vu tomber une aussi grande quantité de neige. Poussée par un vent violent et continu, cette neige s'est amassée jusqu'à une hauteur de quatorze ou quinze pieds dans les endroits creux et abrités. Par surcroît de malheur elle a été détachée par les pluies qui sont survenues et a glissé dans les lieux en pente, répandant l'effroi et causant partout de graves dommages. Au village de Val-d'Illiers, une maison habitée par trois personnes a eu son toit emporté par l'avalanche, et en ce moment ces pauvres gens n'ont aucun abri que la neige. Une autre maison est totalement ensevelie sous un éboulement, et l'on ignore si elle n'est pas écrasée. Pendant plusieurs jours, tant à Val-d'Illiers qu'à Trois-Torrents, des maisons situées dans les montagnes ont été inabondables, et les habitants se sont vus murés sans pouvoir espérer de secours. Une femme ainsi enfermée avec ses petits enfants et un jeune domestique n'ont eu pendant plusieurs jours que de l'eau de neige. A Champéry, une autre famille a été délivrée de sa prison par le travail pénible d'une quarantaine de personnes. Comme il n'y avait plus de fourrage pour les animaux, on leur a frayé un chemin que l'on rendait solide sous leurs pas en le couvrant de branches d'arbres. On dit que dans la vallée de Morgens une semblable avalanche a aussi emporté un chalet et est allée fonder sur une portion de forêt qu'elle a totalement dévastée. Dans beaucoup de localités l'on redoute de nouveaux malheurs. »

Une avalanche a détruit cinq granges dans le village de Marcotte, commune de Salvan. Plusieurs pièces de bétail ont péri; ce sont les seules pertes que l'on ait à déplorer. Les habitants avaient eu le temps de se sauver.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

GENÈVE. — Un des projets de loi destinés à résoudre la question de savoir si le canton sera replacé, sous le rapport de l'administration du conseil-d'état, à peu près dans la position où l'avait mis la charte de 1814, est actuellement en délibération. Il s'agit de décider si un vote législatif mettra complètement à néant tout ce que le peuple a obtenu au moyen de la manifestation inoffensive du 22 novembre et de la constitution qui l'a suivie.

TESSIN. — Le projet de constitution élaboré par le grand-conseil a été rejeté à une grande majorité; vingt-huit cercles l'ont rejeté, cinq l'ont accepté (Lugano, Bellinzona, Locarno, Cologgio et Ceresio). Les votes de cinq autres ne sont pas connus. Il y a en tout vingt-huit cercles. Les votes, dans chaque cercle des deux opinions, ont approché de l'unanimité. Le clergé a usé de la chaire et du confessionnal pour faire rejeter la constitution; toutes les mauvaises passions ont été mises en jeu. Mais s'il voulait tenter d'abuser de sa victoire, il s'en trouverait mal. La tranquillité n'a été troublée nulle part; presque partout les cercles qui ont rejeté la constitution ont témoigné leur attachement au gouvernement actuel.

Le grand-conseil est convoqué pour le 23 janvier.

ANGLETERRE.

LONDRES, le 16 janvier. — Le bateau à vapeur la *Britannia* est arrivé à Liverpool après une traversée qui n'a pas duré douze jours. La *Britannia* vient d'Halifax. Les nouvelles d'Amérique ne sont pas d'un grand intérêt. Les débats du congrès ne faisaient que commencer. Il y avait quelque amélioration dans la santé de sir Charles Bagot, gouverneur du Canada. On pensait qu'il retournerait en Angleterre.

Rien de nouveau du Mexique ou du Texas. Santa-Anna était toujours retiré dans sa maison de campagne.

A New-York on se disposait à profiter de la cessation des hostilités entre la Chine et l'Angleterre, dans l'intérêt du commerce américain.

Le *puseysisme* devient de plus en plus à l'ordre du jour en Angleterre. On ne peut maintenant ouvrir une feuille anglaise sans y trouver un article

pour ou contre le *puseysisme*.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES de POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACON, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CAERAZZON, rue de la Comédie; à Châlon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4.

L'Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi, est sans contredit la meilleure et peut-être la seule histoire de notre pays. Les historiens qui l'ont précédé ont pris à tâche de dissimuler les erreurs, les fautes et les crimes des gouvernants; lui, au contraire, s'est attaché à rechercher les faits et les a présentés avec impartialité; en un mot, il a fait l'histoire des Français et non pas seulement l'histoire des rois qui ont gouverné leur pays. Tous les exemplaires complets de cet important ouvrage viennent d'être vendus par la maison Treuttel et Wurtz à un libraire de Paris, et celui-ci, pour en faciliter l'acquisition, annonce ce qui suit: L'Histoire des Français, par Simonde de Sismondi, 30 forts vol. in-8°, est remise en souscription. Le prix, qui était de 8 f. par vol., est réduit à 7 f. Il paraît un vol. le 1^{er} et le 16 de chaque mois, et l'on peut dès ce moment se procurer les 30 vol. pour 210 f. chez Durand, libraire, à Paris, rue des Grès-Sorbonne, n° 3, et chez tous les libraires de la France.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 21 JANVIER 1843.

NOMBRE D'ACTIO	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,575	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,150	»
350	600	Grenoble.	800	»
500	750	Saône-et-Loire.	750	»
400	700	Dijon.	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	450	»
1,740	600	Turin.	450	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	450	»
1,000	—	Reims.	—	»
1,000	—	Metz.	—	800
360	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	625	»
Idem.	—	Union.	515	515
Idem.	1,000	Société civile.	750	»
1,500	800	Grangette et Colatte.	300	»
4,000	—	Côte Thiollière.	—	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	—	»
1,000	—	Cedex mines des Lites.	—	»
2,500	—	Compe du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,600	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	Rhône supérieur.	—	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	4,100	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,350	»
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	»
220	2,000	de l'le-Barbe.	—	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»
6,000	—	Canal de Givors.	760	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	—	6,900
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	23,500	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,100	»
Illimité	—	Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	—	4,850
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	5,250	»

de Sa Majesté Impériale et Royale d'Autriche, DE L'ANNÉE 1834.

Capital de 25 millions, remboursable par 51,371,170 florins à 2 fr. 60 c.

Le huitième tirage des séries aura lieu le 1^{er} FÉVRIER, à Vienne, et offre les primes suivantes:

1 prime de	225,000 florins.	Report	285,000 florins.
1 prime de	40,000	1 prime de	12,000
1 prime de	18,000	1,596 primes, s'élevant à	1,162,560
	285,000 florins.	Minimum de gain, 660 florins	1,457,460 florins.

Prix des Obligations pour ce tirage.

1 obligation entière de	160 francs.	1 cinquième de	32 francs.
6 obligations entières de	800	10 cinquièmes de différents numéros	300
15 obligations entières de	1,600	25 cinquièmes de différents numéros	600 francs.

Le paiement peut se faire par un bon sur une place de change ou par notre mandat. L'envoi des actions et de la liste est franc de port.

S'adresser, sans affranchir, pour celles de Vienne jusqu'au 4 février, et pour celles de Carlsruhe jusqu'au 2 du même mois, à MM. LOUIS LÉOPOLD et MAX LEHMANN, banquiers à Francfort-sur-Mein.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mercredi vingt-cinq janvier 1843, à dix heures du matin, sur la place du Port-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en secrétaires, commodes, consoles, lits, glaces, canapés, fauteuils, chaises, tapis, etc. (1274)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A vendre

à un prix très-moderé.

UNE MAISON
Située à Rillieux (Ain),
SUR LA NOUVELLE ROUTE DE LYON A STRASBOURG,
Pouvant se diviser en deux corps de bâtiments ayant chacun un puits et un jardin séparé, mais appartenant aux bâtiments.
Une partie de ladite maison sert d'auberge. (4285)
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas.

A VENDRE.

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située à Oullins, près de l'église, composée d'une maison et d'un jardin clos de murs. — Prix: 6,000 fr.
S'adresser à M^e Gayet, notaire à Saint-Genis-Laval. (470)

A vendre de suite.

Un Office de Notaire

ÉTABLI A MONTMÉRIE-SUR-SAONE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Godemard, avoué près la cour royale, rue Saint-Jean, 54; à M^e Andrieux, avoué à Trévoux, et à M^e Pallière, titulaire. (5759)

A vendre pour cause de changement de commerce.

Fonds d'Hôtel à Belleville-sur-Saône.

Cet hôtel est en même temps restaurant et café. Il est situé à l'arrivée des bateaux à vapeur, sur l'endroit le plus commerçant du port.

S'adresser à l'hôtel de la Marine, à Belleville. (449)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, sur le quai du Rhône. (465)
S'adresser rue Saint-Dominique, n. 9, à M. Genetier.

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN GRAND CAFÉ ayant deux billards, situé grande rue de la Guillotière, n. 60. On donnera des facilités pour le paiement, moyennant garantie. S'y adresser. (461)

AVIS.

Les personnes qui désireraient soumissionner le service des **CHEVAUX PAR RELAIS** de LYON à SAINT-BERNARD de la Compagnie des Gondoles à vapeur sur la Saône, pourront prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de la Compe, port Neuville, où l'adjudication sera tranchée le lundi trente janvier 1843, à midi, à celui qui aura fait les meilleures conditions et présentera les garanties convenables. (469)

LE PRÉSERVATIF DES ÉCOULEMENTS

EST ENFIN TROUVÉ PAR

UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER.

Muni de ce remède, on n'a rien à craindre, lors même qu'on s'exposerait cent fois, mille fois à la contagion. Le même médicament guérit en quelques jours et sans danger LES ÉCOULEMENTS déjà existants, même les plus anciens.
Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 3^e, de dix à trois heures. (6892)

Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés.

Pharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Instruments en gomme élastique, Appareils pour l'allaitement, Bandages de tous genres, Cornets acoustiques de toutes les formes. — GRANDE BAISSE dans les prix. — On expédie Seringues de voyage, en étain, en verre et en os; Clysopompes, Néopompes, Néoclysopompes, Néoclyses, Clyssettes, Clyssoïdes à manivelle, Clysobols, Clysériennes, Clysobis imperméables, artésiens et à robinet injecteur mobile, tubes de rechange avec ou sans raccord. — POUDRE SOLUBLE Pour se procurer de suite un lavement de guimauve, pavot et graine de lin. — BAS ELASTIQUES pour varices. — PLAQUES MÉTALLIQUES contre les douleurs. — Produits chimiques employés au daguerréotype. (5538)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

AVIS.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 4 février prochain, à une heure du soir, en la salle de la Bourse, palais Saint-Pierre. (5762)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c.
Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8375-6273)

CRANS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; à Couturier; à Saint-Etienne; à Ayot; à Villefranche; à Moret; à Mâcon; à Trévoux; à Vienne; à Delange; à Voiron; à Plana; à Grenoble. (7261)